ÉTUDES FINANCIÈRES

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 80 MILLIONS DE FRANCS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire du 27 février 1890

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1889

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE SIX MILLIONS
Rue Bergère, 20
1890

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Denormandie, ✻, ancien gouverneur de la Banque de France, *Président*
Berger, ✻, administrateur de la Banque Impériale Ottomane, *Vice-Présidents*
Vlasto, O. ✻, administrateur du Crédit Mobilier, *Vice-Présidents*
Mercet, ✻, de la Maison Périer frères et Cie, banquiers.

Comité de Direction

Ledoux, négociant.
Mozet, O. ✻, président honoraire des Chambres syndicales du Bâtiment.
Thiébaut, ✻, fondeur.
Schlumberger.

COMMISSION DE CONTROLE

MM. Allain-Launay, ✻, ancien Inspecteur des Finances.
G. Martin.
de Sinçay, censeur de la Compagnie universelle du Canal de Suez.

COMMISSAIRES DES COMPTES
Pour l'Exercice 1889

MM. Audemard d'Alançon, C. ✻, Contrôleur général des armées.
Allain-Launay, ✻, ancien Inspecteur des Finances.

DIRECTION

MM. Alexis Rostand, ✻, *Directeur*,
Auguste Gallay, ✻, *Sous-Directeur*,
Émile Ullmann, *Secrétaire de la Direction*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.
Badoulleau-Levillain, ✻, commission.
Bapst, bijouterie.
Barbet-Massin, tissus de coton.
Barbier fils, ✻, bois de construction.
Baudet, constructions en fer.
Berson, laines.
Blanc, vins en gros.
Boucheron, ✻, joaillerie.
Boutet, ✻, vins en gros.
Braillard, commissionnaire.
Carnaud, produits métallurgiques.
Célerier, ✻, vins en gros.
Chambron, bois de charpente.
Claudon, eaux-de-vie en gros.
Clermont (de), chapellerie.
Cousté, ✻, travaux publics.
Couvreur, ✻, produits chimiques.
Deséglise, ✻, brosserie,
Devès, draps.
Dumaine, ✻, librairie.
Dunand, travaux publics.

MM.
Dupuis-Putois, rouennerie.
Durand, cuirs.
Escaille (de l'), laine.
Fouinat, ardoises, tuiles, briques.
Fouret, ✻, librairie.
Gardin, commissionnaire.
Gautier, taillanderie.
Ghesquière, O. ✻, métaux.
Guy, ✻, eaux-de-vie en gros.
Hartog, ✻, boutons.
Hugot, ✻, éventails.
Jarlauld, ✻, vins en gros.
Leduc, ✻, chapeaux de paille.
Legrand, étoffes imprimées.
Leseure, bois de construction.
Lombart, ✻, chocolatier.
Lorilleux, ✻, encre et fournitures d'imprimerie.
Loussel, ✻, mercerie.
Lyon, ✻, pianos.

MM.
Marchand, fers.
Marcilhacy, ✻, soieries.
Messener, papiers.
Motteroz, imprimeur.
Mourceau, O. ✻, tissus.
Nizerolle, bois et charbons.
Pillivuyt, porcelaines.
Pingault bois et charbons.
Poupinel, bois à ouvrer.
Poussielgue-Rusand fils, bronze et orfèvrerie.
Robert-Degasches, pelleterie.
Salmon, ✻, fers.
Samson, ✻, cuirs.
Sigaud, vins en gros.
Sédillot, tissus de coton.
Suilliot, ✻, produits chimiques.
Thiesset, banquier.
Vaury, grains et farine.
Wolff, ✻, papiers en gros.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **80** MILLIONS DE FRANCS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire du 27 février 1890

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1889
Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE SIX MILLIONS
Rue Bergère, 20
1890

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire du 27 février 1890

Messieurs,

Nous venons vous soumettre les résultats de notre premier exercice, qui, conformément aux statuts, comprend la période écoulée du 11 juin 1889, date de la constitution définitive de notre Société, jusqu'au 31 décembre de la même année.

Au moment où nous nous présentons pour la première fois devant vous en Assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte du mandat que votre confiance nous avait conféré dans des jours difficiles, il nous a paru intéressant et utile de retracer brièvement les circonstances qui ont présidé à la reconstitution du Comptoir National d'Escompte et les conditions dans lesquelles elle s'est effectuée. Ce coup d'œil rapide jeté sur le passé nous permettra de déduire les grandes lignes de notre activité future et de soumettre à votre approbation les règles générales dont nous nous sommes inspirés.

Messieurs,

Historique de la reconstitution du Comptoir.

Il n'y a pas encore un an révolu, une catastrophe, aussi violente qu'imprévue, venait atteindre dans ses sources vitales le Comptoir d'Escompte de Paris, frappant cruellement les actionnaires, jetant à tous les degrés de son immense clientèle un trouble profond qui trouvait sa douloureuse répercussion jusque dans les pays éloignés, où, pendant plus de quarante ans, le Comptoir avait représenté si dignement les intérêts et le crédit de la France.

Grâce à l'intervention résolue du Gouvernement, grâce aussi au concours empressé que la Banque de France, les grandes institutions de crédit et les premières maisons de notre place lui avaient apporté au moment du désastre, l'honneur du nom restait sauf. Mais toutes les ressources de l'établissement avaient été absorbées pour faire face aux engagements, et la liquidation s'imposait. Le 29 avril 1889, MM. Moreau et Monchicourt qui, dès le 23 mars, avaient été désignés par le Tribunal à titre d'administrateurs provisoires, étaient nommés liquidateurs.

C'est en présence de ces circonstances graves que M. Denormandie accepta la mission de constituer un établissement nouveau, destiné à remplacer l'ancien.

Le programme qui s'imposait peut être ainsi résumé :

Créer une maison qui pût rendre au marché français les services que celui-ci recevait de l'ancien Comptoir d'Escompte. — La créer dans des conditions assez fortes pour que, au dehors et dans les régions les plus lointaines, elle pût maintenir le prestige de la France et servir les intérêts de nos nationaux.

Donner aux actionnaires de cette nouvelle institution le plus de sûretés possibles par les principes qui seraient sa loi et par une Administration dont la surveillance incessante serait la règle de tous les jours.

Offrir toutes les garanties désirables aux tiers qui traiteraient avec le nouvel établissement.

M. Denormandie, pour l'exécution de son mandat, ouvrit des négociations avec les liquidateurs du Comptoir d'Escompte afin d'en obtenir la cession du titre, de la clientèle, des mobiliers et des immeubles de l'ancienne institution.

Mais les liquidateurs firent l'objection que M. Denormandie se présentait seul, qu'il n'avait pas encore de Société constituée, que, dès lors, la négociation ne pouvait aboutir et qu'un accord ne pouvait recevoir d'exécution qu'après la constitution de la Société projetée.

Les circonstances étaient très difficiles, puisqu'il s'agissait de reconstituer un établissement nouveau au lendemain même de la catastrophe qui venait d'emporter le précédent et sur les ruines mêmes de celui-ci.

La sagesse commandait de prendre certaines précautions et de ne s'avancer qu'avec une extrême prudence dans la voie de cette reconstitution.

Il ne fallait pas courir les risques d'un échec.

Il ne fallait pas exposer le nouvel établissement à un insuccès même partiel qui eût été, pour toujours peut-être, une cause de faiblesse.

On avait pensé, dès la première heure, qu'il y avait justice à offrir aux anciens actionnaires un refuge et peut-être une compen-

sation à leur désastre ; il fallait donc que la maison destinée à les abriter fût d'une solidité inébranlable.

Enfin, on voulait créer une maison de crédit et de confiance ; il fallait dès lors que tous ceux qui, sur ce grand marché parisien, dispensent le crédit et inspirent la confiance, vinssent prouver qu'ils avaient une foi robuste dans le succès de la tentative hardie dont ils avaient chargé leur représentant.

C'est pour toutes ces raisons qu'on leur demanda de venir, en garantissant la souscription du premier capital de 40 millions, donner aux anciens actionnaires un efficace encouragement à exercer le droit de préférence qu'on entendait leur réserver.

Vous savez, Messieurs, comment le public répondit à l'appel qui lui était adressé par M. Denormandie.

Le 15 mai, les 80,000 actions du Comptoir National d'Escompte, offertes en souscription publique, à la suite des accords intervenus le 26 avril avec les liquidateurs, étaient souscrites plus de deux fois, dont une fois intégralement par les actionnaires de l'ancien Comptoir.

Vos Assemblées générales des 3 et 11 juin enregistraient ce magnifique résultat. Elles procédaient en même temps à l'approbation des statuts, à la désignation du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle et des Commissaires aux comptes, à la constatation des apports et à la constitution définitive de la Société.

L'effet produit dans le public, en France et à l'étranger, par cette grande manifestation fut considérable.

En même temps que les opérations d'escompte et toutes les branches de l'activité financière et commerciale rentraient vivement en jeu, les dépôts affluaient dans nos caisses ; leur progres-

sion ininterrompue, qui, en moins de cinq mois, portait de 25 à 150 millions le chiffre des sommes qui nous étaient ainsi confiées, faisait à notre Conseil d'administration un devoir de mettre les statuts et le capital en rapport avec l'extension vraiment inespérée des affaires sociales.

Le 5 novembre, nous nous présentions de nouveau devant vous pour vous proposer le doublement du capital et votre Assemblée générale ratifiait à l'unanimité nos conclusions.

Le 23 novembre, la souscription aux 80,000 actions nouvelles du Comptoir National, représentant le doublement du capital de 40 à 80 millions de francs, était close. Elle affirmait, par un nouveau témoignage, la foi entière que vous inspirait l'avenir de l'établissement que vous aviez vous-mêmes reconstitué. En effet, le montant des souscriptions apportées par les premiers actionnaires, en vertu de leur droit de préférence, se montait à 76,107 actions, absorbant de nouveau la presque totalité du capital, et 169,748 actions, soit plus de deux fois ce capital, étaient en outre demandées par le public.

C'est grâce à cet empressement que nous avons pu, au moyen d'une légère prime de 30 francs demandée aux nouveaux souscripteurs, constituer au profit de notre Société, bien peu de temps après sa création, une importante réserve montant à 2 millions 400,000 francs.

Cette réserve n'étant devenue définitive que le 18 janvier dernier, lors de votre Assemblée générale constitutive du doublement du capital, ne peut figurer au bilan de l'exercice clos le 31 décembre ; elle sera portée au bilan du 31 décembre 1890.

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 1890, en ratifiant les opérations relatives à ce doublement, mettait fin à

la période en quelque sorte transitoire et constatait officiellement la formation définitive de notre Société au capital de 80 millions de francs.

MESSIEURS,

Règles générales qui présideront au fonctionnement du Comptoir National.

Après avoir ainsi résumé les faits qui ont marqué la reconstitution du Comptoir National d'Escompte, nous désirons vous indiquer les règles générales qui présideront à son fonctionnement.

Institution d'une Commission permanente de contrôle et d'un Comité de Direction.

Dans sa lettre circulaire en date du 4 mai, notre Président vous disait :

« Le nouveau Comptoir ne se livrera qu'à des opérations » normales et statutaires.

» La Direction sera subordonnée à l'action constante du » Conseil d'administration.

» Chacun des membres du Conseil d'administration prendra » une part active et régulière à la gestion sociale. »

Nous avons mis tous nos soins à réaliser ce programme et à entourer notre gestion de garanties assez solides pour qu'elles pussent nous offrir, dans le présent et dans l'avenir, une pleine sécurité. — Cette tâche, d'ailleurs, nous a été rendue plus facile par la situation spéciale dans laquelle nous nous trouvions. Nés d'hier, tenant de votre confiance la succession très ancienne d'un nom universellement respecté et en même temps un capital neuf, libre de tout engagement, nous avons eu, en effet, cette rare fortune de pouvoir déterminer nous-mêmes notre champ d'action et fixer dans des limites qui ne puissent jamais être dépassées la nature et l'étendue des opérations sociales.

Ce serait une erreur de croire que les statuts, même les mieux faits et les plus sévèrement limités, suffisent à assurer le bon fonctionnement d'une grande institution et à la garantir absolument contre l'entraînement des affaires et les défaillances de jugement. La main même du législateur serait sans doute impuissante à assurer ce résultat et l'intervention de l'autorité administrative dans la vie journalière des établissements financiers serait, les meilleurs esprits sont d'accord sur ce point, à la fois stérilisante et inefficace. La seule garantie vraiment certaine que puissent recevoir les actionnaires et les commettants de toute sorte d'une grande Société par actions réside, il faut l'affirmer hautement, dans l'installation, au centre même de la maison, d'un pouvoir de contrôle indépendant, prenant son autorité de la désignation des actionnaires, et dans la collaboration réelle journalière des membres du Conseil d'administration à tous les actes, sans exception, qui engagent à un degré quelconque la responsabilité sociale.

Lorsque vous prendrez tout à l'heure connaissance du rapport de votre Commission permanente de contrôle, vous serez à même d'apprécier quel surcroît de garantie ce rouage nouveau, qui fonctionne d'ailleurs de la manière la plus utile dans plusieurs grandes institutions de crédit à l'étranger, ne peut manquer d'apporter à la bonne gestion des affaires. Nous n'avons, pour notre part, qu'à nous féliciter de l'avoir introduite dans le Comptoir National d'Escompte, et nous saisissons avec empressement cette occasion de remercier publiquement nos collègues de la Commission permanente de contrôle du concours précieux qu'ils n'ont pas cessé de nous apporter et des améliorations importantes que nous devons à leur intelligente initiative.

Nous avons appelé à la Direction de l'Établissement M. Alexis Rostand, qui, depuis plus de vingt-deux ans, rendait à Marseille de loyaux et excellents services, et sous la gestion duquel l'Agence de cette ville avait toujours donné les meilleurs résultats. Nous lui avons adjoint, comme Sous-Directeur, M. Auguste Gallay, qui a longtemps rempli, tant à Paris qu'à l'étranger, des fonctions supérieures auprès de l'une des premières institutions de crédit de notre place ; et nous avons désigné comme Secrétaire de la Direction M. Émile Ullmann, dont l'intelligence et le dévouement nous étaient connus. Nous avons la certitude d'avoir arrêté nos choix sur des personnes parfaitement dignes de votre confiance.

En même temps, notre Conseil d'administration, pénétré de sa responsabilité vis-à-vis de vous, s'organisait sur des bases nouvelles assurant, par la création d'un Comité de direction, la participation journalière et la surveillance constante par le Conseil de toutes les branches de l'activité sociale. Ce Comité, composé de notre Président, de vos deux Vice-Présidents et d'un autre membre du Conseil, constitue en réalité l'intervention permanente du Conseil dans la direction des affaires, de même que la Commission de contrôle représente l'intervention permanente dans le contrôle. Nous avons eu la satisfaction de voir tous nos collègues prendre à ces séances du Comité de direction, dans lesquelles les grandes questions comme les moindres sont soigneusement examinées, une part de collaboration quotidienne, et nous apporter chaque jour l'appui bien précieux de leur capacité et de leur expérience.

Organisation des divers services.

Nous devons vous dire aussi quelques mots de l'organisation et de la marche, pendant ce premier exercice, de nos différents services publics.

Personnel et frais généraux.

Lorsque nous sommes entrés dans cette maison, nous y avons trouvé un personnel fort nombreux qu'il nous était naturellement impossible de conserver intégralement, car les affaires devaient être, au début tout au moins, restreintes, et la nécessité d'économies considérables s'imposait impérieusement. Nous nous sommes donc trouvés dans la pénible obligation de procéder à une double réduction en ne reprenant au service de l'institution nouvelle qu'une partie seulement des employés de l'ancien Comptoir et en diminuant en outre, par une mesure générale, dans la proportion d'un quart ou d'un cinquième, les traitements de tous ceux qu'il nous était possible de conserver. Vous nous permettrez de vous dire que cette partie de notre tâche, que cette besogne ingrate de sélection ont été particulièrement douloureuses, car la grande majorité du personnel ancien se composait d'employés méritants et dévoués qui avaient passé de longues années au Comptoir et qui avaient en quelque sorte blanchi à son service. Une réduction annuelle de plus de un million de francs de traitement a été réalisée par nous de ce chef. Si productive pour les intérêts sociaux que fût cette économie, elle nous a fort coûté, et nous ne perdons pas l'espérance de pouvoir successivement et dans un temps pas trop éloigné, améliorer peu à peu la situation de cette grande famille qui a traversé, dans le cours de cette année, une période bien laborieuse et dont le dévouement et le courage au travail ne se sont jamais démentis.

Nous ajouterons, sûrs de rencontrer votre approbation, que nous nous sommes fait une règle générale, toutes les fois que des vacances se produisent auxquelles il est nécessaire de pourvoir, de faire porter, autant que possible, nos choix sur des anciens

employés ayant de bons états de service, qui se trouvent encore actuellement sans situation.

Nous n'en continuerons pas moins, par une inspection détaillée des divers services, à travailler sans cesse à la simplification des rouages et à la diminution des frais généraux, encore bien lourds, dont nous sommes grevés.

Notre outillage, une fois complété par l'ensemble de mesures que nous venons d'indiquer et les dispositions prises pour la réorganisation des nombreux services de notre établissement, il s'agissait de mettre le tout en œuvre et d'assurer le fonctionnement régulier du grand instrument de crédit que nous avions entre les mains.

Nous avons trouvé dans l'agencement de l'ancien Comptoir, dans sa grande situation en France et à l'étranger, un terrain admirablement préparé et des éléments de premier ordre, les chiffres que vous signale notre rapport et les tableaux détaillés qui l'accompagnent en témoignent suffisamment.

Successivement et méthodiquement, nous avons imprimé ou rendu l'activité aux divers services du Comptoir.

L'escompte d'abord, le plus important peut-être de tous et qui est notre raison d'être. C'est, en effet, pour procurer, par l'escompte, de plus grandes facilités au commerce parisien, que le Comptoir avait été institué ; il importait de reprendre sans tarder et de resserrer encore les relations qui nous attachaient, depuis quarante ans, à une clientèle de premier ordre.

Nous y avons employé tous nos efforts, et nous avons d'ailleurs été efficacement secondés dans cette tâche par notre Conseil d'escompte, que nous avons retrouvé toujours dévoué aux intérêts du Comptoir, et dont nous ne saurions trop apprécier la précieuse collaboration.

Vous en jugerez d'après un chiffre. Nos opérations d'escompte ont porté, pendant ce court exercice, sur 1,174,000 effets, et nous n'avons eu, de ce chef, aucune perte à subir.

Ainsi qu'il résulte des tableaux ci-annexés, les chiffres de notre escompte ont été, depuis le début de notre fonctionnement, en augmentation continuelle, et nous ne doutons pas que, par suite du retour successif de notre ancienne clientèle et de l'appoint d'un nombre important de clients nouveaux, nous ne soyons en mesure, dans un temps relativement court, d'atteindre et de dépasser peut-être les chiffres précédemment pratiqués.

Dans le même ordre d'idées, nous avons dû nous préoccuper de reprendre et de développer le service des recouvrements en France et à l'étranger.

Avons-nous besoin d'insister sur l'importance que présente le bon fonctionnement de ces départements pour notre commerce et notre industrie ?

Les ouvertures de crédit que nous consentons à bon escient et sur garanties indiscutables, tout en nous donnant un bénéfice rémunérateur, ont également pour but de faciliter les rapports commerciaux de la France avec l'extérieur.

Tous les autres services de banque, garde de titres, ordres de bourse, avances sur titres et sur nantissements, souscriptions, etc., ont été successivement repris et fonctionnent régulièrement.

Agences en France.

En même temps que nous nous consacrions à la mise en marche de notre Administration centrale et que nous nous occu-

pions de grouper de nouveau autour de nous notre clientèle, nous préparions la reprise des diverses agences existantes.

Après avoir examiné très en détail leurs positions respectives, nous avons remis immédiatement en mouvement les Agences de Marseille et de Nantes en France, et, à l'étranger, celle de Londres.

A la tête de ces divers sièges, nous avons trouvé un personnel expérimenté qui nous rend les plus utiles services.

Nous nous sommes occupés ensuite de l'Agence de Lyon dont la situation particulière réclamait des soins plus spéciaux. Nous en avons entièrement changé la direction supérieure et nous avons eu la satisfaction de remettre en bonne voie cette succursale dont nous attendons un utile rendement.

Ces quatre Agences sont intervenues, chacune pour sa part, dans les résultats que nous vous soumettons aujourd'hui et nous avons la confiance que leur activité nous apportera chaque année un important contingent de profits.

Nous étudions en ce moment l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour votre Société à de nouvelles créations d'Agences en France, dans les régions dont le commerce et l'industrie ont le plus souvent recours à notre intervention, notamment dans leurs relations avec l'Orient.

Agences à l'étranger.

Notre examen a porté ensuite sur les Agences de l'Extrême-Orient.

La tâche était ici plus délicate et plus laborieuse, en raison de la distance. Avant de nous prononcer sur chacune d'elles, nous en avons examiné minutieusement le passé; nous avons fait une étude spéciale des opérations auxquelles elles se livraient et

des profits que nous pouvions en attendre. Il nous a paru que nous avions là des instruments sérieux qu'il importait de conserver et nous avons acquis la certitude que notre Établissement ne pouvait que tirer avantage du maintien de cet important outillage dans l'Extrême-Orient.

Nous avons donc successivement décidé la réouverture des Agences de Melbourne et de Sydney, en Australie, de San Francisco, aux États-Unis; de Hong-Kong, de Han-Kow, de Foo-Chow et de Shanghaï, en Chine; de Yokohama, au Japon.

Nous avons pu ensuite rouvrir celles de l'île de Madagascar; enfin, en novembre dernier, celles de Bombay et de Calcutta.

Ces Agences ont toutes, presque instantanément, recommencé leurs opérations. Nous avons reçu les communications les plus encourageantes sur l'accueil qu'elles ont rencontré, et nous avons lieu d'espérer qu'avant peu elles auront toutes sans exception reconquis dans les pays où elles sont situées le rang que leur assigne le crédit, demeuré toujours indiscuté, de l'Établissement dont elles dépendent.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que ces Agences, en dehors des bénéfices que nous retirons de leurs propres opérations, nous assurent en outre la clientèle importante de toutes les maisons de commerce qui, en France et en Europe, ont recours à notre intermédiaire pour leurs relations avec ces lointaines contrées.

La mise en marche de nos Agences d'Orient est, vous le comprendrez, de date trop récente pour qu'elles aient pu nous apporter leur part de rendement dans l'exercice restreint dont nous vous rendons compte. Ces résultats s'ajouteront à ceux qu'elles nous procureront pour l'exercice 1890 et nous les com-

prendrons, par conséquent, dans le bilan que nous aurons à vous soumettre l'année prochaine.

Notre Société est donc aujourd'hui en pleine activité à Paris, en France, à Londres et sur les différentes places de l'Extrême-Orient. Sur tous ces points, elle peut aborder les affaires normales de banque qui constitueront la source régulière et permanente de nos profits.

Mais cette organisation complexe, en même temps qu'elle nous assure un champ d'action très vaste, nous impose, par contre, une attention et des précautions toutes spéciales.

Nous nous attachons à répondre aux exigences de cette situation. Nos engagements et nos risques sont l'objet de notre contrôle incessant; nous voulons observer comme programme absolu ce principe, qui doit être la règle de toutes les Banques de dépôts, d'avoir toujours parfaitement liquide la contre-partie de nos exigibilités, de quelque nature qu'elles soient. Nous nous attacherons à ne jamais immobiliser notre capital et nous aurons soin que notre portefeuille commercial soit composé de telle manière qu'il puisse, à tout instant, être escompté à la Banque de France, pour le papier sur notre pays, ou, pour les devises étrangères, sur les grandes places du dehors. Vous pouvez compter sur toute notre sollicitude à cet égard.

Tel est, Messieurs, le résumé succinct des diverses branches de notre fonctionnement.

Si nous avons insisté de la sorte sur ces différents points, c'est que nous estimons, et vous estimerez sans doute comme nous, que ce sont ces opérations de banque proprement dites, faites avec la France ou l'étranger, ces différences d'intérêts, ces affaires normales de Commission et d'Escompte qui nous fourniront l'emploi d'une activité sans risques et assureront la régularité de nos travaux et de nos bénéfices annuels.

Reprise des relations anciennes du Comptoir.

Nous avons encore à vous dire quelques mots de la reprise à laquelle nous avons procédé de diverses relations importantes de l'ancien Comptoir.

Vous savez quels rapports étendus et suivis l'ancien Comptoir d'Escompte de Paris entretenait avec toutes les Sociétés industrielles importantes et les grandes Compagnies de chemins de fer. Nous avons renoué ces liens et nous avons même eu la bonne fortune d'ouvrir des comptes qui n'existaient pas à l'ancien Comptoir; c'est là un accroissement de clientèle dont vous apprécierez l'utilité.

Nous devons ici une mention spéciale à l'accueil toujours bienveillant que nous avons trouvé auprès du Ministère des Affaires étrangères dont nous sommes toujours prêts à seconder les efforts. Nous tenons également à honneur de contribuer, dans la mesure qui dépend de nous, au développement de nos Colonies, en servant de correspondants aux Banques Coloniales, auprès desquelles l'intervention autorisée de la Direction des Colonies nous a permis de reprendre la situation éminente qu'occupaient nos prédécesseurs.

Les Gouvernements étrangers qui avaient accordé leur confiance à l'ancien Comptoir ont bien voulu la reporter sur notre nouvelle institution, et nous continuons, comme par le passé, à faire de ce chef les services de caisse de nombreux emprunts d'État.

Participations financières.

Nos relations avec le Gouvernement Russe, notamment, ont été particulièrement fécondes en heureux résultats pour notre Éta-

blissement. A la fin de l'année dernière, nous avons eu l'occasion d'appeler l'attention de notre clientèle sur les obligations du Chemin de fer de Koursk-Charkow-Azow, entièrement garanties par l'État Russe ; notre appel a eu un plein succès, puisque toutes les obligations que nous avions pu mettre à la disposition du public ont été immédiatement absorbées ; nos clients se sont bien vite rendu compte de la valeur de ce titre qui a atteint en peu de temps une parité bien supérieure au prix d'introduction.

Plus récemment encore, nous avons donné notre concours à l'Emprunt 4 0/0 Russe, dont vous savez l'éclatant succès. Nous sommes heureux de constater que le Comptoir a joué et conserve un rôle important dans cette grande opération.

Nous avons également conclu avec le Gouvernement Hellénique une opération intéressante en prenant, en participation avec plusieurs grandes Banques à Athènes, des bons du Trésor à court terme, à un taux rémunérateur,

Messieurs, c'est ici le moment, dans la première année de notre gestion, de traiter devant vous, librement, cette grande question du rôle du Comptoir dans les affaires en France et à l'étranger. Sans aucun doute, les capitaux français doivent être, avant tout, consacrés au développement du commerce et de l'industrie en France et, par conséquent, les affaires nationales, sérieuses, utiles, bien étudiées, doivent toujours être au premier rang de nos préférences. Mais vous savez que ces occasions ne se présentent pas tous les jours dans un pays comme le nôtre, où tous les grands travaux d'utilité publique sont déjà en pleine prospérité, et dans lequel les affaires, même secondaires, sont l'objet d'une vive concurrence. C'est d'ailleurs chez nous une résolution arrêtée de n'accorder notre concours qu'à des entreprises

qui se présenteraient à nous dans des conditions indiscutables et parfaitement satisfaisantes. Puis, c'est une nécessité aussi, pour une institution de crédit comme le Comptoir, d'occuper sa place dans les grandes réunions de la Finance européenne et de ne pas se renfermer dans les limites trop étroites des frontières politiques.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est encore la France qui bénéficie de ces opérations au dehors, parce que les pays qui ont ainsi recours à notre crédit et à nos moyens d'action contractent avec nous des relations essentiellement profitables, tant à notre influence à l'étranger — qui ne peut que s'accroître à ces sortes de contact — qu'à nos capitaux, qui en tirent une rémunération plus élevée. Vous approuverez, nous en sommes persuadés, cette direction d'esprit.

Nous allons, maintenant, vous donner lecture du Bilan de notre Société au 31 décembre 1889, ainsi que de l'état de notre compte « Profits et Pertes ».

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 40 millions

BILAN au 31 Décembre 1889

ACTIF

Caisse et Banque	18.573.195	09
Portefeuille	97.670.573	42
Comptes Courants	24.075.703	41
Agences hors d'Europe	15.881.368	32
Avances, Crédits sur Nantissements ou sur Garanties et Reports	34.528.029	07
Rentes, Obligations et Valeurs diverses	161.431	»
Comptes d'Ordre et Divers	3.384.127	27
Immeubles	7.250.000	»
Actions : 250 francs non versés	20.000.000	»
Total. . . Fr.	221.724.429	58

PASSIF

Capital	40.000.000	»
Dépots a vue	90.142.141	45
Comptes Courants	50.392.973	57
Acceptations et Effets a payer	17.423.705	80
Comptes d'ordre et divers	4.066.065	94
Immeubles, Annuités a régler	7.000.000	»
Opération en cours du Doublement du Capital	12.265.925	»
Profits et Pertes	433.617	82
Total. . . Fr.	221.724.429	58

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 40 millions

Compte de PROFITS et PERTES au 31 Décembre 1889

DÉBIT

Intérêts, Changes et Commissions sur :		
Réescompte a divers	412.357	17
Réescompte du Portefeuille	156.247	30
Intérêts bonifiés aux :		
Comptes de Dépôts, Comptes Courants, Agences et Divers	620.231	13
Frais Généraux	1.418.796	68
Solde du Bénéfice net mentionné au Bilan Général	433.617	82
	3.041.250	10

CRÉDIT

Intérêts, Changes et Commissions sur :		
Portefeuille (administration centrale)	1.693.024	07
Intérêts, Changes, Commissions et Bénéfices sur :		
Comptes Courants, Agences et Divers	974.957	16
Intérêts sur :		
Avances sur Nantissements et Reports	267.631	76
Commissions diverses sur :		
Services de fonds publics	105.637	11
	3.041.250	10

Répartition des bénéfices.

Les chiffres qui viennent de vous être exposés font ressortir un bénéfice net de 433,617 fr. 82 c., après déduction de tous frais généraux, charges et amortissements.

En énumérant ce résultat, nous croyons devoir vous rappeler que, du jour de la constitution jusqu'au 16 août, nous n'avons eu à notre disposition que les 10 millions versés sur le capital initial de 40 millions et que, du 16 août au 23 novembre, nous n'avons eu que 20 millions. C'est en effet à cette date seulement que nous avons encaissé le versement du premier quart sur le doublement du capital.

Les dépôts à Paris et dans les Agences ont eu un point de départ et un développement analogues.

Pendant cette première période, nous avons donc travaillé avec un capital dont la moyenne était très restreinte et nous avons dû faire face aux frais considérables qu'entraîne le fonctionnement d'un outillage aussi complexe et de services aussi étendus. Ces frais étaient les mêmes pour le capital initial qu'ils le sont aujourd'hui pour le capital doublé.

Enfin, pendant ces sept premiers mois, nous avons dû pourvoir à la mise en train des Agences, qui, ainsi que nous vous l'avons indiqué plus haut, n'ont pu rentrer que successivement en exercice. La part importante de bénéfices que ces agences apportaient chaque année à votre institution a donc été naturellement fort réduite dans cette année de début, puisqu'il leur a fallu le temps de se réorganiser et de reprendre avec leur clientèle les relations interrompues.

Dans ces conditions, nous n'hésitons pas à nous déclarer satisfaits des résultats que nous vous apportons. Le fait que nous pouvons, au milieu de toutes les difficultés de la remise en

marche, couvrir intégralement nos frais généraux, faire face aux amortissements et prélèvements statutaires et vous distribuer encore un intérêt moyen de banque sur le capital dont nous avons eu la disposition, suffit à établir que la situation du Comptoir National est saine et nous permet de concevoir les meilleures espérances pour l'avenir.

Sur le bénéfice net de	Fr.	433.617 82
nous avons prélevé la réserve légale de 5 0/0, soit . .		21.680 85
de sorte qu'il reste un solde disponible de . . .	Fr.	411.936 97

Nous vous proposons de prélever sur ce solde la somme nécessaire pour attribuer 4 francs par action à chacune des 80,000 actions représentant notre premier capital.

En votant cette attribution, vous unifierez les actions de la première émission et celles de la seconde. Celles-ci ne pouvaient participer au produit de l'exercice 1889 puisqu'elles ont fourni leur supplément de capital, partie le 23 novembre 1889 et partie le 1er février 1890; mais elles auront droit comme les autres à la répartition du dividende de 1890, dès le 1er janvier, qui est, à peu près, la date moyenne de ces deux versements.

Nous pourrons, par suite, délivrer dans le courant du mois prochain un titre définitif unique à tous nos actionnaires sans distinction, et les transactions en seront facilitées.

Si vous approuvez ces dispositions, nous aurons à diminuer

les	Fr.	411.936 97
montant des profits disponibles,		
de		320.000 »
représentant la répartition ci-dessus.		
Il restera une somme de	Fr.	91.936 97

que nous reporterons comme solde à nouveau au 1er janvier 1890.

Nous aurons encore à vous demander de pourvoir, conformément aux statuts, à la nomination des Commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice 1890. Ces fonctions ont été remplies par MM. Audemard d'Alançon, contrôleur général de l'armée, et A. Allain-Launay, ancien inspecteur des Finances, qui sont, comme vous le savez, rééligibles.

Vous aurez également à procéder à la désignation à nouveau, pour une période de trois ans, des membres de la Commission permanente de contrôle. Nous vous rappelons que les membres de cette Commission pour l'année écoulée ont été MM. A. Allain-Launay, Georges Martin et L. de Sinçay et qu'ils sont rééligibles.

Nous soumettrons, d'ailleurs, à votre approbation, après la lecture des rapports, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

Messieurs,

Nous avons terminé le rapport que nous avions à vous faire du premier exercice de notre gestion.

Vous allez maintenant entendre votre Commission permanente de contrôle et recevoir le rapport, dans la forme statutaire, de vos Commissaires des comptes. Vous pourrez ainsi, en toute connaissance de cause, vous prononcer sur les résolutions que nous venons de vous indiquer et que nous aurons l'honneur de soumettre à votre approbation. Mais avant de clore cet exposé dont vous avez suivi le développement avec tant de bienveillance, nous désirons nous acquitter envers vous d'un devoir qui nous

tient particulièrement à cœur, en vous exprimant toute notre reconnaissance pour la participation que vous n'avez cessé de prendre à nos travaux depuis le moment où nous avons été investis par vous d'un mandat infiniment honorable, difficile parfois, et que nous avons mis tous nos efforts à bien remplir. Cette participation s'affirme encore aujourd'hui par la présence dans cette salle d'un si grand nombre d'actionnaires. Nous tenons à les remercier, en même temps que nous adressons nos remercîments à tous ceux qui, empêchés d'assister à cette réunion, ont voulu cependant prendre part à vos résolutions et témoigner leur confiance au Conseil en lui adressant directement des pouvoirs qui dépassent la quantité de 77,000 actions.

Le concours dévoué que vous nous avez ainsi apporté a rendu notre tâche plus facile et nous a permis de mener à bien, dans l'espace de quelques mois, cette grande œuvre de relèvement et de reconstitution.

Vous avez, au lendemain d'une crise qui semblait avoir tout emporté, reconstruit vous-mêmes l'édifice dans lequel nous nous réunissons aujourd'hui. A la veille de cette grande Exposition de 1889, dont le prestige de la France a si glorieusement profité, vous avez affirmé hautement ce que peuvent l'esprit de suite et la puissance de l'épargne, lorsque ces moyens d'action si féconds, qui sont le propre de notre pays, sont mis au service d'une grande entreprise et fortifiés encore par les sentiments d'un généreux patriotisme.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE CONTROLE

A l'Assemblée générale des Actionnaires.

Messieurs,

Les fondateurs de votre Société ont eu, nous le rappelons, pour objet, en instituant une Commission permanente de contrôle choisie par vous et fonctionnant à côté et en dehors du Conseil d'administration, d'assurer d'une manière complètement efficace la stricte observation des statuts et la mise en pratique constante des principes qui ont présidé à la reconstitution du Comptoir.

Vous avez bien voulu nous nommer membres de cette Commission; nous venons aujourd'hui vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié.

Ainsi que vous le savez, au cours de ce premier exercice, le capital a été doublé et les statuts ont été modifiés. Nécessitées par l'extension croissante des opérations, ces modifications ont eu pour but de mettre le pacte social en harmonie avec les besoins des affaires et les exigences d'une situation si rapidement agrandie. Aussi, dans l'Assemblée extraordinaire du 5 novembre, la Commission de contrôle a-t-elle pu vous engager à voter les changements qui vous étaient proposés.

Nous vous parlerons maintenant de la manière dont s'est exercé notre mandat et des points sur lesquels ont plus particulièrement porté nos investigations.

Tout d'abord, nous avons élaboré, d'accord avec le Conseil d'administration, notre règlement intérieur, dont le texte vous a été d'ailleurs individuellement adressé.

Aux termes de ce règlement, les séances de la Commission de contrôle doivent avoir lieu au moins deux fois par mois. Nous nous sommes réunis généralement toutes les semaines. Dans ces séances, nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'administration et des comptes rendus journaliers des travaux du Comité de Direction. Une fois par mois, régulièrement, et, en outre, toutes les fois que notre présence a pu être utile, nous avons assisté aux séances du Conseil d'administration. Nous avons ainsi été à même de constater que les affaires de l'ancien Comptoir, reprises par le Conseil, et les affaires nouvelles, dans lesquelles la Société est engagée, sont conformes aux statuts et qu'il n'en résulte pas d'immobilisation de nature à porter atteinte à la libre disposition des ressources sociales.

Nous examinerons ci-après l'emploi de ces ressources, suivant qu'elles proviennent du capital même de l'Établissement ou des fonds qui lui ont été confiés à titres divers par sa clientèle.

La portion du capital social, qui est affectée à des placements d'une durée un peu longue, ressort au Bilan dans les chapitres intitulés « Rentes, Obligations et Valeurs diverses » et « Agences hors d'Europe ». Pour le premier chapitre, nous avons constaté que les valeurs mobilières, possédées au 31 décembre, dont le total atteignait 161,431 francs, y étaient portées pour leur prix d'achat. Une partie de ces valeurs a été vendue depuis avec un bénéfice très appréciable.

Quant aux Agences lointaines, vous connaissez leur importance au point de vue des intérêts du commerce français en Orient et

du prestige même de notre Établissement. Les envois de fonds, qui leur ont été faits, constituent pour le capital social un emploi prévu. Le rapport du Conseil d'administration, dont vous venez de prendre connaissance, vous indique les conditions de la reprise de ces Agences, et vous fait connaître, en même temps, les raisons pour lesquelles il n'a pas été possible, cette année, de faire figurer au Bilan le compte séparé de leurs Profits et Pertes. Nous avons approuvé la décision prise par le Conseil de faire durer jusqu'à la fin de 1890 le premier exercice des Agences hors d'Europe.

L'une de nos principales préoccupations a été de nous assurer que les sommes, confiées à la Société par des déposants ou des correspondants, sont consacrées à des placements promptement réalisables, escomptes et avances à court terme. Le total de ces placements, augmenté des sommes en caisse ou déposées à la Banque de France et dans les grandes banques anglaises, a été, ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous, constamment supérieur au montant des exigibilités, c'est-à-dire des comptes de dépôts, des comptes courants créditeurs et des acceptations.

DATES	Total des Comptes. Caisse. Banque. Comptes Courants débiteurs. Avances sur effets publics Crédits sur nantissements et sur garanties et Reports.	Total des exigibilités. Comptes de Dépôts. Comptes Courants créditeurs. Effets à payer et Acceptations.	Excédent disponible.
31 juillet 1889.....	85.293.097 29	75.938.303 85	9.354.793 44
31 août 1889.....	110.385.254 87	96.243.161 05	14.142.093 82
30 septembre 1889..	130.896.794 07	118.086.749 47	12.810.044 60
31 octobre 1889....	147.600.530 52	136.306.278 77	11.294.251 75
30 novembre 1889...	184.534.295 13	161.459.738 60	23.074.556 53
31 décembre 1889...	174.847.502 99	157.958.820 82	16.888.682 17

Nous avons, en outre, mensuellement examiné la situation de la Caisse-Espèces, de la Caisse des Titres, du Portefeuille. Cette situation a été reconnue régulière. Notre attention s'est portée également sur la valeur des marchandises affectées à la garantie des warrants, et nous avons constaté une marge suffisante pour couvrir le Comptoir National.

Le service de l'Escompte a fonctionné régulièrement, avec le concours du Conseil d'escompte. Un certain nombre de maisons très honorables ont déposé, dans nos caisses, des nantissements en valeurs mobilières pour garantir les risques résultant de la prise de leur papier. Ces nantissements se décomposaient ainsi au 31 décembre :

A. — Rentes sur l'État Français. . . . . Fr.		714.774 78
Rentes étrangères		429.523 »
Actions et obligations des Compagnies françaises de chemins de fer		596.257 50
Obligations de la Ville de Paris		478.327 »
Actions et obligations du Crédit Foncier de France		490.258 50
Autres actions françaises		665.115 50
Autres obligations françaises.		212.574 »
Actions étrangères		116.903 75
Obligations étrangères		256.967 75
TOTAL. . . . . Fr.		3.960.701 78

Nous avons surveillé régulièrement la valeur de ces nantis-

sements, ainsi que de ceux affectés à la garantie des avances sur titres et des ouvertures de crédits.

La marge statutaire a été observée pour chaque avance sur titres ; elle a même été souvent dépassée. Le relevé au 31 Décembre des valeurs mobilières, affectées à la garantie de ces avances, donnait, en regard d'un chiffre d'avances de 2,122,000 fr., un total de 3,564,519 fr. 08 c. pour le montant des gages.

Ce total se décomposait ainsi :

B. — Rentes sur l'État Français. . . . . Fr.		228.778 68
Rentes étrangères		390.282 15
Actions et obligations des Compagnies françaises de chemins de fer.		185.637 »
Obligations de la Ville de Paris		426.640 25
Actions et obligations du Crédit Foncier de France.		414.621 75
Autres actions françaises		1.040.456 75
Autres obligations françaises.		112.415 »
Actions étrangères		424.555 »
Obligations étrangères		341.132 50
Total égal. . . Fr.		3.564.519 08

Les valeurs acceptées en nantissement sont sérieuses et d'une réalisation facile.

C. — Les garanties, correspondant aux ouvertures de crédits, se décomposaient de même en :

Rentes sur l'État Français . . . . . Fr.	1.248.662 75
Rentes étrangères	4.002.011 62
Actions et obligations des Compagnies françaises de chemins de fer	509.874 »
Obligations de la Ville de Paris	238.862 »
Actions et obligations du Crédit Foncier de France.	823.230 »
Autres actions françaises	8.449.630 50
Autres obligations françaises.	291.939 »
Actions étrangères	1.214.545 »
Obligations étrangères	1.252.944 »
Connaissements	2.564.665 »
Total. . . . Fr.	20.596.333 87

Les ouvertures de crédits ainsi garanties atteignaient le chiffre de 10,279,000 de francs ; elles n'étaient utilisées que pour 7,881,000 francs.

Il y avait, en outre, des crédits garantis par avals, utilisés pour une somme de 4,320,000 francs ; ces crédits, de même que les rares crédits à découvert, nécessités par les habitudes de certaines places, n'ont été accordés qu'à des maisons d'une solvabilité connue.

Nous avons, du reste, périodiquement examiné les comptes débiteurs en général, et provoqué les explications nécessaires, tant aux Agences qu'à l'Administration centrale.

La comptabilité proprement dite a été l'objet de l'étude de la Commission de contrôle. Elle est, dans son ensemble, parfai-

tement tenue ; nous avons cependant demandé au Conseil d'y apporter certaines modifications ayant pour objet d'unifier les écritures des diverses agences et de l'Administration centrale, et parfois de les simplifier. Nous avons d'ailleurs, à l'occasion de la signature des états mensuels de situation, toujours reconnu sur les livres leur exacte concordance avec la comptabilité.

Enfin, les vérifications, que nous avons opérées dans toutes les parties de l'établissement, nous ont permis de proposer au Conseil quelques améliorations dans l'organisation des services.

Notre action a donc été permanente et nous n'hésitons pas à vous dire que les statuts ont été rigoureusement observés et que la situation de l'établissement est bien telle qu'elle vous est présentée.

A. ALLAIN-LAUNAY,
GEORGES MARTIN,
L. DE SINÇAY.

RAPPORT

DES COMMISSAIRES DES COMPTES

MESSIEURS,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les écritures du Comptoir National d'Escompte. Nous les avons reconnues régulières et conformes au Bilan qui vous est soumis. Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après les explications que nous semble comporter ce Bilan, de façon à faire ressortir à vos yeux la situation de la Société.

Capital et opérations en cours du doublement.

Le compte *Capital* comprend le montant nominal du capital primitif; le compte *Opérations en cours du doublement du capital* s'applique au premier quart versé sur le capital nouveau ainsi qu'à la prime de 30 francs. Le montant de cette prime, qui doit s'élever à 2,400,000 francs, constituera la première réserve de la Société.

Dépôts à vue, comptes courants créditeurs, acceptations et effets à payer.

L'ensemble des dépôts à vue et des Comptes Courants créditeurs dépasse 140 millions; c'est là un résultat remarquable, après une si courte durée de fonctionnement. Il témoigne de la rapidité avec laquelle se reconstitue la clientèle de l'ancien Comptoir.

Si l'on ajoute ce chiffre au montant des acceptations, on arrive à la somme de 157,958,000 francs, qui représente le total des engagements à courte échéance. Ces engagements ont, à l'Actif, une contre-partie plus que suffisante dans les chapitres de la Caisse, du Portefeuille, des Avances et des Comptes Courants.

Comptes d'Ordre.

Les Comptes d'Ordre figurent au Passif pour 4,066,000 fr. Ce chiffre se réfère, à concurrence de 2,389,000 francs, à des opérations aujourd'hui régularisées, concernant les Obligations russes, et au solde d'un règlement relatif au service des Douanes de Madagascar. La différence correspond aux Comptes d'Ordre proprement dits, nécessités par les opérations en cours au 31 décembre.

Immeubles.

Le compte *Immeubles*, du montant de 7,000,000 de francs, représente la valeur des immeubles de Paris, transférés en gage à la Banque de France par l'ancien Comptoir, et dont le prix, comme vous le savez, s'acquitte sous la forme d'une annuité de 358,000 fr., répétée pendant vingt-cinq ans.

Moyennant ce paiement, qui comprend l'intérêt et l'amortissement du prix en question, le Comptoir National deviendra, au bout de la période de vingt-cinq ans, propriétaire des immeubles de Paris.

Caisse, portefeuille, comptes courants débiteurs.

A l'Actit, les chapitres de la Caisse et du Portefeuille n'appellent point d'observation, non plus que celui des Comptes Courants débiteurs, dont le chiffre est constitué, pour la presque totalité, par les Comptes Courants de province et de l'étranger.

A ces comptes courants correspondent d'ailleurs des contre-parties supérieures, du côté des comptes courants créditeurs.

Agences, hors d'Europe.

Les Agences hors d'Europe figurent au Bilan, étant donnée leur récente reprise par le Comptoir National, pour le montant des fonds qui leur ont été confiés.

Les opérations des Agences en Europe ont été, au contraire, comme celles de l'Administration centrale, réparties entre les divers chapitres du Bilan.

Avances, crédits sur nantissements, reports.

Dans le chiffre de 34,528,000 francs auquel s'élève ce chapitre, nous signalerons que les reports, faits surtout aux Bourses de Londres et de Paris, entrent pour 20,204,000 francs. Les avances sur effets publics et les crédits sur nantissements nous semblent bien garantis et ont été consentis dans les conditions prescrites aux statuts.

Rentes, obligations, valeurs diverses.

Comme on le voit par le chiffre de 161,431 francs, la Société possède, jusqu'à ce jour, peu de ces valeurs. La somme inscrite au Bilan est représentée par un titre de rente sur l'État Français et des Actions des Monopoles de Grèce, le tout évalué au prix d'achat. Nous pouvons ajouter que la majeure partie de ces actions vient d'être réalisée dans des conditions très satisfaisantes.

Comptes d'Ordre et divers

Les Comptes d'Ordre, inscrits à l'Actif pour 3,584,000 francs, ont trait, pour la plus grosse part, à l'opération des Obligations Koursk-Charkow-Azow, puis aux frais de premier établissement (constitution et doublement du capital, reprise de mobilier).

Immeubles.

Nous retrouvons ici le chiffre de 7,000,000 de francs porté au Passif pour les immeubles de Paris, et qui est augmenté du prix des immeubles de Shanghaï et de Nantes, repris à forfait à l'ancien Comptoir, pour la somme d'ensemble de 250,000 francs.

Profits et pertes, proposition de répartition.

Le compte de Profits et Pertes fait ressortir, pour ce premier exercice, ou plutôt pour ce demi-exercice occupé par la reconstitution de l'ancien Comptoir, un solde de 433,617 fr. 82 c. Le Conseil d'administration vous propose d'attribuer sur ce produit 320,000 francs aux Actions, soit 4 francs par Action, à titre d'intérêt, le surplus devant être porté à nouveau à la Réserve.

Après cet examen du Bilan et des Comptes qui vous sont soumis, nous vous proposons de les approuver.

Les Commissaires des Comptes,

AUDEMARD D'ALANÇON.
A. ALLAIN-LAUNAY,

MOUVEMENT DES CAISSES

	Fr.	C.	Fr.	C.
ENTRÉES				
Juin 1889	87.585.108	80		
Juillet	211.684.296	24		
Août	234.799.064	43		
Septembre	245.718.621	22		
Octobre	334.469.244	»		
Novembre	526.789.056	96		
Décembre	439.651.012	63	2.080.696.404	28
SORTIES				
Juin 1889	85.468.315	72		
Juillet	207.413.364	84		
Août	235.496.091	66		
Septembre	243.451.143	08		
Octobre	332.853.445	30		
Novembre	523.779.173	46		
Décembre	441.234.438	38	2.069.695.972	44
Espèces en caisse au 31 décembre 1889			11.000.431	84
Espèces en banque au 31 décembre 1889			7.572.763	25
ENSEMBLE Fr.			18.573.195	09

MOUVEMENT DES COMPTES DE DÉPOTS

	Fr. c.	Fr. c.
ENTRÉES		
Juin 1889	48.958.689 77	
Juillet	77.325.003 77	
Août	82.293.723 29	
Septembre	76.106.490 01	
Octobre	102.722.467 37	
Novembre	145.145.664 03	
Décembre	106.221.157 07	638.773.195 31
SORTIES		
Juin 1889	26 154.783 45	
Juillet	55.259.925 29	
Août	72.573.690 08	
Septembre	68.126.383 34	
Octobre	87.026.600 06	
Novembre	136.742.174 93	
Décembre	102.747.496 71	548.631.053 86
Solde au 31 décembre 1889		90.142.141 45
Comptes-courants créditeurs au 31 décembre 1889		50.392.973 57
ENSEMBLE	Fr.	140.535.115 02

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — FRANCE

	EFFETS	SOMMES	TOTAUX
		Fr. c.	Fr. c.
ENTRÉES			
Juin 1889	91.526	49.690.528 38	
Juillet	142.754	81.439.321 34	
Août	152.567	84.499.583 46	
Septembre	156.287	82.838.498 97	
Octobre	179.917	96.196.827 99	
Novembre	189.258	106.622.506 71	
Décembre	198.868	119.301.254 51	
	1.111.177	620.588.521 36	620.588.521 36
SORTIES			
Juin 1889	53.030	18.415.259 25	
Juillet	125.149	60.792.978 20	
Août	145.947	76.699.584 21	
Septembre	148.975	85.856.888 61	
Octobre	175.498	93.355.382 24	
Novembre	181.250	91.651.720 51	
Décembre	197.571	132.068.569 42	
	1.027.420	558.840.382 44	558.840.382 44
Solde au 31 décembre 1889	83,757 effets.	Fr.	61.748.138 92

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — ÉTRANGER

	EFFETS	SOMMES	TOTAUX
ENTRÉES			
		Fr. c.	
Juin 1889	2.956	26.778.419 63	
Juillet	8.043	47.309.731 85	
Août.	9.333	62.275.041 25	
Septembre	9.787	76.472.512 11	
Octobre	11.903	92.625.569 71	
Novembre	11.776	88.935.583 37	
Décembre	12.836	106.965.029 22	
	66.634	501.361.887 14	Fr. c. 501.361.887 14
SORTIES			
		Fr. c.	
Juin 1889	2.012	21.284.338 28	
Juillet	7.279	46.007.895 54	
Août.	8.830	58.305.132 71	
Septembre	9.414	68.467.316 12	
Octobre	11.433	90.023.045 79	
Novembre	11.488	86.397.800 01	
Décembre	12.374	94.953.922 19	
	62.830	465.439.450 64	465.439.450 64
Solde au 31 décembre 1889.	3,804 effets.	Fr.	35.922.436 50

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE

DEPOTS DE TITRES

VALEUR APPROXIMATIVE	FRANCS
Au 30 juin 1889	41.110.358
Au 31 juillet 1889	131.636.902
Au 31 août 1889	269.137.312
Au 30 septembre 1889	291.262.007
Au 31 octobre 1889	317.924.283
Au 30 novembre 1889	336.333.930
Au 31 décembre 1889	333.087.994